

Mémoire Présenté au BAPE dans le cadre du projet Éolien de St-Cyprien de Napierville  
Le 10 juin 2015  
Par Maxime Morin, résident de St-Cyprien-de-Napierville

## INTRODUCTION

Dans son rapport sur les affaires de l'Amérique du nord britannique, Lord Durham, alors haut commissaire pour l'empire, déclara entre autres choses qu'il avait l'impression d'avoir affaire à « un peuple sans histoire et sans littérature »...

J'y reviendrai.

Je suis un citoyen de St-Cyprien-de-Napierville et un résident du rang Double pour être plus précis.

Ma résidence se trouve non loin du site proposé par le groupe de promoteurs éoliens. Si ce projet est retenu et implanté, il aura sur ma qualité de vie, ainsi que sur celle de ma famille et de tous mes concitoyens, un impact négatif non négligeable et c'est ce que j'entends démontrer ici.

Mais d'abord laissez-moi préciser un point fondamental. Je n'ai rien contre les éoliennes ou les parcs éoliens en général. Ce type d'énergie, lorsqu'il est bien implanté, peut très certainement jouer un rôle important. La clef de voute du raisonnement en matière de développement éolien devrait d'ailleurs toujours être : **où** veut-on installer le parc en question et **pourquoi**.

Et détrompez-vous, ce débat n'est pas que l'affaire de St-Cyprien-de-Napierville, il fait actuellement rage partout en Europe et dans plusieurs états chez nos voisins du sud.

Il faut donc se poser ces questions face à ce projet. Est-il bien implanté? Est-il nécessaire? Est-il souhaitable qu'il se réalise et nécessaire d'un point de vue énergétique et économique ? Y a-t-il approbation de la communauté locale ? Et finalement, est-il au bon endroit ?

## L'IMPACT

Je débiterai mon analyse avec la notion d'impact.

### Impact durant les travaux

D'abord il y aura impact au moment des travaux. Les chemins et les routes locales seront sollicités comme jamais, sans parler du bruit et de l'ensemble des autres inconvénients inhérents à ce genre de projet. Je parle ici de poussière soulevée par les camions, de vibrations dues aux perforations des sols et des installations des ancrages, etc.

Et ce sans compter les risques possibles qui pourraient affecter la nappe phréatique et donc générer des problèmes pour l'eau potable des citoyens. Je vous rappellerai que le promoteur a reconnu lui-même ce genre de possibilité et semblait confus lorsqu'il était question de répondre en matière de dommages et de versement d'indemnités aux résidents en cas de problèmes.

### **Impact sur le territoire agricole**

Des éoliennes sur des terres arables, est-ce une bonne idée?

Le territoire québécois est immense, tout le monde le sait. On en fait l'apologie depuis des siècles et on s'en sert pour vendre des voyages à nos cousins français.

Or de ce territoire immense, bien peu est dans les faits cultivable. Entre 3 et 5 % de tout le territoire serait (notez le temps de verbe) possiblement cultivable selon la Financière agricole.

Et loin de moi la prétention de jouer à l'expert dans un domaine qui n'est pas le mien. Mais de ce nombre, il faut retrancher un pourcentage d'espace occupé par les fermes elles-mêmes ainsi que tout ce qui n'est pas dans les faits cultivé. Il nous reste donc bien moins de 5%....

Notre sacro-sainte immensité devient donc bien réduite quand on se rend compte que 95-96% du territoire ne sera dans les faits jamais cultivable...

Mes réflexions sur le sujet m'amènent à croire que de sacrifier à des projets éoliens, qu'ils soient autochtones ou non, nos meilleurs terres agricoles est non seulement un geste irréfléchié mais qu'il est aussi suicidaire à l'échelle de la nation québécoise. Puisque les terres agricoles ont pour fonctions de produire des denrées afin de faire en sorte que la population actuelle et à venir puisse jouir d'un sentiment d'indépendance alimentaire si cher aux peuples du monde.

Nous avons donc un devoir de protection de ces dernières pour les générations futures. Et nous partageons ce devoir de façon collective, que nous soyons cultivateur, représentant de l'État, simple citoyen, promoteur éolien ou autre.

Je soutiens donc que ce projet est mal fondé dans son choix d'emplacement puisque s'il est réalisé, il va contrevenir à ce devoir de protection et va, par le fait même, porter atteinte à une partie du territoire cultivable.

Certains, pour soutenir le projet actuel, vont prétendre que l'atteinte aux territoires cultivables est minime. Cet argument ne tient pas la route. D'abord, l'atteinte en termes de durée n'a rien de minime puisque l'on parle d'un projet pouvant s'étaler sur trente ans. Aussi, il y a tout l'impact réel sur la vie des cultivateurs touchés ainsi que sur la terre elle-même : bétonnage, ancrage, pieutage, rien de tout cela n'est minime.

## **Impact visuel et droit de vue**

Sans compter l'impact évident que les tours et leurs hélices vont avoir sur le paysage local ainsi que sur ce que l'on voit désormais poindre en jurisprudence internationale; la notion de droit de vue.

Prétendre comme certains que la vue d'une éolienne a quelque chose de poétique tient de l'absurdité quand on connaît l'impact réel et appréhendé sur la valeur des immeubles environnants.

D'ailleurs, pour ceux qui prétendent le contraire, ils pourront apprendre qu'une compagnie d'assurance française : La Mutuelle du Mans propose maintenant aux gens de s'assurer contre la décôte de votre maison en cas d'implantation d'un parc éolien.  
« Un peuple sans histoire et sans littérature. »  
J'y reviens bientôt...

## **Impact sur les participants aux projets**

À plusieurs reprises depuis que ce projet éolien est dans l'air, j'ai eu l'occasion de discuter avec mes voisins cultivateurs. Sonder l'opinion des autres fait partie de mes intérêts et je pense que c'est au contact des premiers intéressés qu'on peut le plus adéquatement se forger une idée solide.

On peut certainement théoriser longtemps sur les bienfaits de l'éolien dans les salons de la Grande Allée à Québec, mais comme il est peu probable d'en voir pousser une au Parlement, les opposants s'y font plus rare. Ce qui m'a souvent frappé lorsque j'ai discuté avec soit avec les agriculteurs impliqués, soit avec ceux qui sont plutôt sympathiques à ce genre de projet, c'est l'ignorance dans laquelle ils étaient placés. Ainsi, je constatais que dans la plupart des cas, ils n'avaient eu accès qu'à certains morceaux du contrat les liant au promoteur... généralement les clauses dans lesquelles on leur parle de rémunération et de revenus possibles. Ils se bâtissent ainsi des rêves de retraite dorée. En entrepreneurs compétents et fiers, ils s'imaginent bien saisir l'ensemble du dossier. Ils vont, par exemple, développer à tort la croyance qu'en cas de désaccord ils pourront, à tout moment, demander à l'entreprise de cesser ses opérations et de plier bagage. Sans soutien juridique et sans éducation dans le domaine du droit, il est très difficile pour quiconque de lire un contrat de ce type et de prétendre en saisir les subtilités. Et c'est sur le dos de cette ignorance que s'écrivent bien souvent les plus grandes bévues historiques. Bien sûr, on me dira que le promoteur a mis ses avocats à la disposition de tous.

« Un peuple sans histoire est sans littérature. »

On y arrive enfin.

Champlain découvre son lac. Cartier distribue ses miroirs et ses colliers...  
Car si la Nation Mohawk de Kanawake prétend vouloir faire un geste vert à travers ce projet éolien, elle devrait revoir ses livres d'histoire naturelle et d'écologie.

Revisiter Champlain, revisiter Cartier, ses miroirs et ses colliers... Assumer une fois pour toutes que c'est ce qu'ils sont devenus eux-mêmes aujourd'hui; des marchands de pacotilles, des érigeurs de mirage, des marchands de vent.  
Et comme le dit si bien l'adage : qui sème le vent, récolte la tempête.

### **Impact sur communauté locale et droit municipal**

Enfin, étant donné que ce projet vise aussi à enrichir directement un élu local en la personne du maire actuel ainsi que des membres de sa famille, cela lui porte un ombrage majeur.

En tant qu'officier de justice, je ne peux que m'insurger devant un projet où il y a bien clairement à tout le moins apparence de conflit d'intérêt de la part d'un élu et me dois de questionner l'ensemble de l'appareil qui a pu permettre la mise en place d'un pareil écart aux règles les plus élémentaires en matière d'éthique et de décorum municipal.

Ignorance, aveuglement volontaire, négligence?

En ces temps où l'on tente par tous les moyens de prévenir la corruption, il me semble du plus grand intérêt pour le BAPE et pour le Gouvernement Québécois de faire en sorte que de tels projets ne soient pas entachés dès le départ par des vices importants. Ne pas s'attarder à ce genre d'aspect peut effectivement avoir des conséquences fatales d'un point de vue tant politique que juridique.

Que ce soit par l'apparente collusion qui semblait régner au sein du conseil municipal ou dans les accusations graves de financements occultes (référence au reportage de Radio-Canada) auquel les promoteurs font face, il me semble qu'un devoir de diligence et de réserve s'impose.

### **CONCLUSION**

En droit de l'environnement, un principe fort intéressant existe qui se nomme le principe de précaution.

Ce principe veut que devant des situations incertaines on applique une réserve de prudence afin de préserver un milieu plutôt que de lui porter une atteinte qui serait par la suite trop difficile, voire impossible, à réparer. On parlera souvent, par exemple, de moratoire.

En guise de conclusion, pour l'ensemble des motifs invoqués, je crois qu'il faudrait appliquer au Projet Éolien de St-Cyprien le principe de précaution et je pense que le BAPE devrait tendre l'oreille à l'opinion générale de la population qui est très clairement opposée au projet en question. L'acceptabilité sociale étant un critère fondamental dans ce type de dossier, il serait désastreux que ce fardeau ne soit pas atteint par nos décideurs dans un cas où les enjeux sont aussi sensibles.